

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **3503**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Najeddine Abdellah

Date de naissance :

01-1-1948

Adresse :

Tél. : **06.88.51.75.73** Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. DJEBLI EL YOUNI Karim
OPHTALMOLOGISTE
7, Rue Bendahan - Casablanca
Tél: 05 22 27 49 95**

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : **Najeddine Abdellah** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection

acide

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Signature de l'adhérent(e) : **J. Abdellah**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/07 2023	CTR	0		Dr. AYEBLI EL AYDOUNI Karim OPHTALMOLOGISTE 7, Rue Bendahan - Casablanca Tél: 06 22274267

EXÉCUTION DES ORDONNANCES	
<p>Cachet du Pharmacien ou du Feuilletoniste en Pharmacie</p> <p>Pharmacie EL AOUA Casablanca Date 03/22/26 19:18 Av. Sidi El Aoua 199, Bd Bourguiba Casablanca Tél. 05 24 49 21 71 / 72 - Fax 05 24 49 21 73 02010982</p>	<p>Montant de la Facture</p> <p>250,55</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا

أمراض و جراحة العيون

26 juillet 2023

الدار البيضاء، في

Mr. NAJEDDINE ABDELKADER

mettre dans l'oeil opéré

76,20

1/ AZYTER . COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour. pendant 3 jour

28,60

2/ CHIBRO-CADRON COLLYRE

1 goutte 4 fois par jour 10 jours

68,00

3/ DICLOCED COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour 30 jours

47,75

4/ PHYSIO SERUM OCULAIRE

Lavage oculaire 2X/j

30,00

5/ Rondelles oculaires adhesives

6/ODM 5 collyre

1 gttre 3 / j

T: 250,55

DICLOCED 1 mg/ml
Collyre, Flacon de 10 ml - PPV : 68,00 DH

6.118001 101948

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

Azyster 15 mg/g

Collyre, 8/6 récipients unidoses

PPV : 76,20 DH

6.118001 101948

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien responsable : Amina DAOUDI

CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH

Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182
Bouskoura - MAROC

6.118001 071425

Dr. DJEBLI EL AYDOUNI KARIM
OPHTALMOLOGISTE
7, Rue Ben Dahan - Casablanca
Tél: 05.22.27.49.95

0522 27 49 95 - الدار البيضاء - الهاتف :

7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél. : 05.22.27.49.95 / 05.22.47.46.17

INPE : 091045195

Physio

ZENITH Pharm
PPC : 47,75 DH

REF:OPHICO.100	1000071	2022-12	2027-11	D 30 00
----------------	---------	---------	---------	---------



OPHICO.100
ZENITH PHARMACEUTICALS
Tunisie 2022